



SNPS Info n° : 6/2014

04 juin 2014

1. Optimalisation de la Police Fédérale

Suite à la demande du SNPS lors du comité de négociation des services de police en date du 12 mai 2014 (CNSP n° 345), une réunion s'est tenue aujourd'hui le 4 juin entre les organisations syndicales et la Commissaire-Générale qui était assistée par quelques collaborateurs directs.

Dans le cadre de la préparation de cette réunion, nous avons analysé et synthétisé vos questions qui nous avaient été transmises en réaction à notre appel.

Une phase transitoire du 1 juin 2014 jusqu'octobre 2014

Avec la prestation de serment des nouveaux Dirco's/Dirjud's nous entrons à partir du 1 juin dans une phase transitoire qui dure jusqu'au 1 octobre, date à laquelle l'optimalisation produira ses premiers effets (comme le passage des CIA sous la responsabilité des Dirco's).

Les Dirco & Dirjud ont du développer une vision commune par province/arrondissement avec un modèle de fonctionnement temporaire pour toute la durée de la phase transitoire. Ces documents ont été introduits pour le 1^{er} juin auprès du comité de direction de la Police Fédérale pour validation.

Tant que ces plans ne sont pas approuvés et concertés avec les syndicats (date prévue le 30 juin 2014), ils ne peuvent pas être exécutés.

Cela signifie que le personnel ne peut pas « glisser » vers d'autres emplois tant que cette validation du futur plan par arrondissement/province n'a pas eu lieu.

Entretemps, plusieurs d'entre vous nous ont fait savoir qu'à certains endroits, la phase d'exécution avait néanmoins déjà commencé, sans validation de ce plan. La Commissaire-Générale demandera donc à ces Dirco's & Dirjud de mettre ces activités immédiatement en attente. Les modifications déjà apportées feront quant à elles l'objet d'une évaluation par le comité de direction. Et, si elles ne sont pas validées, les personnes anticipativement « déplacées » pourront regagner leur fonction d'origine.

A partir du 1 juillet (moyennant validation du plan de fonctionnement transitoire pour les provinces/arrondissement concernés) une publication d'emplois dits de "fonctions temporaires" sortira par province/arrondissement.

Il s'agit de fonctions nécessaires aux Dirco et Dirju en vue de les assister dans la préparation et la mise en œuvre de leur futur plan d'optimalisation.

Pour les candidats potentiels, nous attirons l'attention sur le fait qu'il s'agit de fonctions temporaires, ce qui veut dire que ces emplois sont réellement limités dans le temps (normalement jusqu'au 1/10/2014 date à laquelle l'optimalisation devrait produire ses premiers effets). Les personnes qui occuperont ces fonctions temporaires n'auront toutefois aucune priorité pour l'obtention d'un emploi similaire dans le futur nouveau TO qui sera d'application dans la structure optimisée.

Le nombre de ces fonctions temporaires devrait être limité au strict nécessaire (les premières estimations parlent d'environ 5 emplois par province/arrondissement).

Qu'en est-il des droits des membres du personnel

Après avoir insisté fortement, et soutenu dans nos revendications par les autres syndicats, le SNPS a pu convaincre l'autorité que les membres du personnel qui s'engagent pour les fonctions temporaires, ne peuvent, en aucun cas, être victimes de cet engagement.

Cela signifie que le personnel gardera droit aux indemnités habituelles et que n'importe quel coût supplémentaire doit être compensé. Des scénarios comme la réaffectation ou la désignation comme "chargé de mission avec transfert du lieu habituel du travail" sont exclus.

Les autres membres du personnel garderont également durant toute la phase transitoire tous leurs droits statutaires. Ceci vaut également pour les membres du SICA (nouvelle dénomination des CIA et CIC fusionnés). Le fait que la relation d'autorité change étant donné que le Dirco sera seul en charge du SICA n'aura donc aucun impact sur vos droits statutaires ou pécuniaires. Une fonction temporaire ne peut non plus mener à une révision de la pondération d'un membre Calog A.

Dans un 2^{ième} temps (après la mise en application définitive de l'optimisation) il faudra prévoir des clauses de sauvegarde individuelles. Cette problématique fera partie d'un plan global d'accompagnement social, que nous suivrons de près pour vous.

Qu'en est-il de la communication envers le personnel ?

Nous avons à nouveau insisté pour que les nouveaux Dirco's & Dirjud's harmonisent leur communication au-delà des provinces et que ceux-ci se limitent à exercer les pouvoirs qui leur incombent réellement .

A titre illustratif, nous joignons ici un extrait du procès-verbal du comité des négociations des services de police du 12 mai 2014 avec notre appel pour une meilleure communication et la réaction de l'autorité :

“Le SNPS aimerait que plus d'attention soit portée à la communication par rapport à la réalisation de l'optimisation. Quand il entend les délégués du terrain, il y a un tout autre écho et de l'inquiétude sociale apparaît. Il y a des points qui doivent être réglés pas à pas, mais pour les communiquer aux membres du personnel du terrain, ce sera difficile.

Le président partage cette observation, c'est la raison pour laquelle le point 9 a été ajouté à l'accord sectoriel. Il est positif que le texte soit ce qu'il est actuellement. L'engagement a été pris au niveau du commissariat général de réaliser pleinement le point 9 et le message sera pris en considération.

Le SNPS ajoute que certains Dirco's veulent déjà mettre en place le “quick-win” en disant que telle ou telle personne ira à telle ou elle place car cela les arrange.

Le SNPS demande également une certaine clarification quant aux inquiétudes par rapport aux conséquences statutaires. Les membres du personnel ont peur de voir arriver cette nouvelle structure. Certains membres du personnel vont devoir changer de fonction et ceux-ci craignent qu'on leur dise par la suite qu'ils ont perdu des avantages pécuniaires. C'est au niveau de la CG qu'il faut communiquer.

Dirk Allaerts répond qu'il communique, même s'il ne sait pas si l'information est à chaque fois répercutée. Cependant au niveau de la CG, une personne traite à temps plein les réponses sur l'optimisation. La communication n'est peut-être pas encore suffisante mais la CG s'engage à communiquer davantage.

Il va de soi que le NSPS suivra de près cette évolution en vous informera aussi bien que possible.

Gert COCKX
Président National

Jérôme Aoust
Secrétaire National